



DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 314 rang Saint-Marc, lots no. 2 719 555, 2 719 556 et 2 720 498:

- a) Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment d'élevage et l'augmentation de cheptel portant le site d'élevage à une distance inférieure à la norme réglementaire, soit de 45, 80 et 81 mètres des résidences voisines, malgré que le projet devrait être localisé à au moins 98.3 mètres de toute résidence avoisinante en fonction de ce qui est prévu à l'annexe 2 du Règlement de zonage 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le 2 octobre 2023, à 20 h, à la Salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 18 septembre 2023

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière